

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION AVEC LA COMPAGNIE AMONINE POUR LE SPECTACLE "PAUSE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,



VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie AMONINE domiciliée 7, avenue Achille Archambault 95110 SANNOIS pour une représentation du spectacle « Pause » au théâtre l'Eclat le vendredi 6 novembre pour un montant de 9.600,50€ TTC ainsi que les frais annexes pour un montant de 3.774,26 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS